

Annexe E – Critères D’Evaluation Obligatoires
W8486-195552B



NOTICE

This documentation has been reviewed by the technical authority and does not contain controlled goods. Disclosure notices and handling instructions originally received with the document must continue to apply.

AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas de marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

CRITÈRES D’ÉVALUATION OBLIGATOIRES

EXIGENCE OBLIGATOIRE			RÉFÉRENCE
<p>O1. Le soumissionnaire doit fournir un plan de logistique de réparation et de révision conformément à l’Énoncé des travaux logistiques pour les contrats de réparation et de révision, y compris la réparation de principales pièces sujettes à des avances comptables, au pays ou à l’étranger – Annexe C, qui démontre clairement les procédures liées aux activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) préparation du matériel (lors de la réception de l’équipement du MDN);b) contrôle du travail;c) achèvement du travail. <p>Le plan doit aussi démontrer comment le soumissionnaire amoindrira les risques d’arrêt de travail ou de ralentissement de la ligne de réparation en cas de manque de pièces de rechange pour appuyer les services de réparation et de révision.</p>			
<p>O2. Le soumissionnaire doit expliquer comment le matériel du MDN sera protégé conformément à A-LM-184-001/JS-001, partie 1, et il doit identifier ce qui suit, qui sera rendu disponible pour le travail effectué dans le cadre du contrat :</p> <ul style="list-style-type: none">• installations possédées;• installations louées;• emplacement;• description, taille et disposition des zones de travail; et• installations d’entreposage.			

<p>Le soumissionnaire doit démontrer comment le lieu des installations proposées sera accessible au transport commercial pour s'assurer que le délai d'exécution peut être respecté. Le soumissionnaire doit démontrer que ses installations disposent d'un lieu d'entreposage adéquat et sécuritaire pour s'assurer que les articles pouvant être réparés peuvent être entreposés en attente de réparation, de révision ou d'une entente de transport de retour après réparation et révision. Le soumissionnaire doit expliquer comment les articles qui ne sont pas dans un contenant réutilisable en bois ou en acier seront entreposés dans un lieu d'entreposage sécuritaire intérieur. Le soumissionnaire doit expliquer comment les articles rangés dans un lieu d'entreposage sécurisé extérieur seront protégés contre les éléments et les dommages connexes.</p>			
<p>O3. Le soumissionnaire doit démontrer son expérience et son expertise liées au travail qui sera effectué dans le cadre de l'EDT.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'il possède une expérience d'au moins trois (3) années continues acquise au cours des quinze (15) dernières années dans la prestation de services de réparation et de révision pour des articles semblables pour lesquels une soumission est présentée.</p>			
<p>O4. Le soumissionnaire doit fournir un plan de pré-production qui décrit, au minimum, les activités de démarrage de la production, par exemple la commande de pièces, ainsi que le délai requis pour effectuer chacune des activités décrites qui commenceront après l'attribution du contrat.</p> <p>Le plan de pré-production doit expliquer comment le délai d'exécution initial de 90 jours peut être respecté lors de la réception du premier article réparable.</p>			
<p>O5. Le soumissionnaire doit fournir des qualifications spécifiques sur le gestionnaire de réparation et de révision proposé supposé gérer le contrat de réparation et de révision, y compris toute formation de pertinence dans le domaine d'expertise requis. Le soumissionnaire doit expliquer comment le gestionnaire de réparation et de révision aura la responsabilité et l'autorité de gérer tous les aspects du travail, sera capable de prendre les décisions pour le compte de l'entrepreneur et jouera le rôle d'intermédiaire principal auprès du MDN.</p>			

<p>Le soumissionnaire doit fournir le curriculum vitae du gestionnaire de réparation et de révision proposé; on doit pouvoir y voir une expérience d'au moins trois (3) années continues acquise au cours des huit (8) dernières années en gestion d'activités de réparation et de révision semblables à celles pour lesquelles la soumission est présentée, ainsi qu'une expérience de supervision d'au moins une (1) année continue acquise au cours des cinq (5) dernières années.</p>			
<p>O6. Le soumissionnaire doit fournir un plan de contrôle de la qualité qui démontre comment les exigences de l'EDT seront respectées et qui inclut ce qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • liste de vérification de l'inspection à la réception; • liste de vérification de l'inspection en cours; • liste de vérification de la procédure d'essai; et • liste de vérification de la préservation et de l'emballage. <p>Le plan de contrôle de la qualité doit démontrer comment le travail à effectuer, y compris celui des sous-traitants, sera surveillé en vue du contrôle de la qualité, et il doit inclure les renvois aux manuels de l'assurance de la qualité et des procédures du soumissionnaire.</p>			